



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 29 JUIN 2016

I - ADMINISTRATION

2016-30 : RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, Monsieur le Président doit présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets.

2016-31 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LE SYNDICAT TRI-ACTION POUR PROCEDER A LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat a délibéré en avril 2013 afin de transmettre ses actes soumis au contrôle de légalité de manière dématérialisée.

Monsieur le Président précise que le Syndicat ne transmet pas les actes de la commande publique ni les actes budgétaires de façon dématérialisée.

Le Syndicat souhaite aujourd'hui moderniser ses pratiques et procéder à la transmission dématérialisée de ses actes de la commande publique et de ses actes budgétaires.

Monsieur le Président propose donc au Comité Syndical de l'autoriser à signer l'avenant à la convention entre le représentant de l'Etat et le Syndicat TRI-ACTION pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention entre le représentant de l'Etat et le Syndicat TRI-ACTION pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice.

2016-32 : PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE POUR UN COMPOSTEUR, LOMBRICOMPOSTEUR ET AERATEUR DE COMPOST

Monsieur le Président indique que le Syndicat a signé de nouveaux marchés pour la fourniture de composteurs en bois et en plastique, de composteurs de grande capacité, de lombricomposteurs et aérateurs de compost.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer de nouveaux tarifs.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi précitée,

Vu les délibérations du comité syndical du 2 mars 2001 et du 10 novembre 2011 concernant la régie de recettes,

Vu les délibérations en date du 8 novembre 2001, 28 janvier 2004, 10 mai 2006, 3 octobre 2007 et 10 novembre 2011 fixant la participation financière demandée aux administrés pour bénéficier d'un bio composteur,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs comme suit :

- 14 € pour un bio composteur en plastique de 300 litres,
- 20 € pour un bio composteur en plastique de 445 litres,
- 19 € pour un bio composteur en bois de 300 litres,
- 21 € pour un bio composteur en bois de 600 litres,
- 50 € pour un lombricomposteur,
- 10 € pour un aérateur de compost.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice.

II – QUESTIONS DIVERSES :

- MISE EN DISPONIBILITE DE LORINE CARTERET,

- DECISIONS DU PRESIDENT :
 - MARCHE DE DECHETERIES MOBILES,
 - MARCHE DE COMPOSTEURS ET ACCESSOIRES.



Le Président


Jean-Charles RAMBOUR



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

REUNION DU COMITE SYNDICAL 29 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-neuf juin à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat TRI-ACTION, légalement convoqués le quinze juin deux mille seize se sont réunis dans les bureaux du Syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Charles RAMBOUR.

MEMBRES PRESENTS :

Mme BERGERON	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes
M. EON	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
Mme CABARET M. BALLAND M. TAILLY Mme BERNARD M. DERCHE M. RAMBOUR Mme PINCEMAILLE Mme LAMBERT M. CAUET M. LECLAIRE Mme FAIDHERBE	Communauté d'Agglomération Val Parisis

MEMBRES EXCUSES :

M. COLIN	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes
Mme HAUSTANT	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
M. PELAMOURGUES M. MARTIN Mme TEILLAND	Communauté d'Agglomération Val Parisis

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame BOUTAIN, Directrice du Syndicat,
Madame LOMAS, Chargée de missions Plan de Prévention du Syndicat,